

**MAIRIE
LE POIRE SUR VELLUIRE**

3 RUE PIERRE BALLARD

85770 LE POIRE SUR VELLUIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU Mardi 20 décembre 2016 à 20h00

Président :

Alain REMAUD, Maire

Secrétaire(s) de séance :

Elisabeth DIEDRICH

Présents :

Alain REMAUD - Philippe LECOINTE - Alain BENETEAU - Elisabeth DIEDRICH - Maryse DE OLIVEIRA - Matthieu RAMBAUD - Frédéric THENAISIE - Jean-Marie OLLIVIER - Caroline POUVREAU - Xavier GRILLO - Michaël HAPIOT

Absents :

Christian VEILLON - Patrice BICHE (pouvoir à Michaël HAPIOT) - Sophie MANCEAU (pouvoir à Elisabeth DIEDRICH)

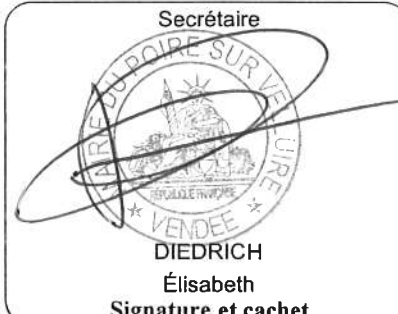
Le Conseil Municipal:

- approuve le recensement des Zones Humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau et sollicite l'avis de la Commission Locale de l'Eau sur la qualité de l'inventaire réalisé. A l'unanimité.
- autorise le Maire à signer l'avenant concernant l'excédent du budget 2015 du Centre de Loisirs de Doix-Lès-Fontaines. A l'unanimité.
- Décide de solliciter des subventions pour 2017: DETR (local technique - jeux aire de loisirs), Soutien Investissement Local (aménagement du Centre Bourg), Contrat de Ruralité (Aménagement du Centre Bourg), Contrat Territoire (aménagement du Centre Bourg), Enveloppes Parlementaires (local technique - jeux aire de loisirs) et Centre National du Développement du Sport (jeux aire de loisirs). A l'unanimité.
- décide de retenir l'entreprise SOTRAMAT pour la réalisation de l'aménagement latéral, route du Langon. Montant: 15.285 € HT. A l'unanimité.
- Donne mandat au CDG afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel. A l'unanimité.
- décide de participer au Fonds d'Aide aux jeunes (150 €) et au Fonds de Solidarité Logement (150 €) pour 2017. A l'unanimité.
- décide d'amortir l'ECO-PASS sur une année. A l'unanimité.
- autorise le Maire à signer la déclaration de Sous-Traitance concernant OUEST SIGNALISATION (Aménagement du Centre Bourg). A l'unanimité.
- vote les tarifs communaux 2017 (voir feuille jointe). A l'unanimité.
- vote les taxes d'affouage 2016: taxe nette bovins : 10.50 € (commune) et 30.50 € (hors commune), l'UGB. A l'unanimité.
- propose un régime indemnitaire pour le personnel communal qui sera examiné par le CTP en février 2017.

Pour extrait :

En Mairie, le 27 Décembre 2016

Secrétaire



DIEDRICH
Elisabeth
Signature et cachet

Cet extrait doit être affiché
à la porte de la Mairie, dans
la huitaine qui suit le jour de
la délibération.

TARIFS COMMUNAUX 2017

Cimetière : 40 € le m² pour une concession trentenaire
50 € le m² pour une concession cinquantenaire

Columbarium : 600 € 1 case pour trente ans
880 € 1 case pour cinquante ans

| | | | |
|---------------------------------|--------------------|--------------------|---------|
| <u>Aire de loisirs</u> : | Hbts de la commune | forfait journalier | 50€ |
| | | forfait week-end | 70 € |
| | Hors commune | forfait journalier | 100€ |
| | | Forfait week-end | 120 € |
| | Associations | | 50 € |
| | | 1 fois / an | Gratuit |

Salle des fêtes

Hbts de la Commune : 1 jour semaine **140 €** Forfait week end **180 €**

Hors commune : 1 jour semaine **180 €** Forfait week end **250 €**

Association : 1 jour semaine **70 €** Forfait week end **100 €**

1 fois / an **Gratuit**

Sépulture : ½ journée bar : **50 €** salle : **100 €**

- Vote une subvention complémentaire au CCAS : 340 €. A l'unanimité.
- Se voit présenter le site Internet de la Commune par Michaël HAPIOT.